

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 11 octobre 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi onze octobre deux mille vingt et un à dix-sept heures 30 minutes, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 4 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Etaient présents : 18

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 6- Attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 à l'association
Corrttech Territoire Numérique

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Considérant que créée en 2016, l'association Corrttech Territoire Numérique soutient et développe les usages numériques sur le territoire de Tulle agglo et que Tulle agglo la soutient financièrement depuis sa création,

Considérant les bilans et perspectives de l'association, notamment que Corrttech confirme sa montée en puissance en répondant aux besoins du territoire dans le développement des usages numériques et dans l'acculturation digitale,

Considérant les axes d'orientation pour 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 destinée à l'association Corrttech pour un montant de 25 000 € ;

2°) Approuve la convention, ci-annexée ;

3°) Autorise le Président à la signer ainsi que tous les documents afférents.

Fait et délibéré le 11 Octobre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH



Convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association CORRETECH TERRITOIRE NUMERIQUE

Année 2021

Entre les soussignés :

La **Communauté d'agglomération Tulle agglo**, EPCI dont le siège social est situé
Rue Sylvain Combes 19000 TULLE, représentée par son Président,
Monsieur Michel BREUILH,
agissant en vertu d'une délibération en date du 30 juin 2014

d'une part, et :

L'**Association CORRETECH TERRITOIRE NUMERIQUE**, association loi 1901 dont le siège
social est situé
1 Place Martial Brigouleix, 19000 Tulle, représentée par son Président,
Monsieur Martial COULAUD,

d'autre part,

VU la délibération du Conseil communautaire de Tulle agglo en date du 13 Mars
2017,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution et
d'utilisation de la subvention allouée par Tulle agglo à l'Association Corrtech
Territoire Numérique dans le cadre de ses actions sur la thématique
« Développement des usages numériques sur le territoire de Tulle agglo ».

Article 2 : Montant de la subvention

Le montant de la subvention votée par le Conseil Communautaire pour l'année
2021 s'élève à **25 000 € (vingt-cinq mille euros)**.

Article 3 : Utilisation de la subvention

Cette subvention permettra de contribuer aux investissements ou aux charges de fonctionnement de la Corrèze Digital School et des Bains Douches Numériques de Tulle.

Article 4 : Modalités du partenariat

Dans le cadre de cette action, Tulle agglo souhaite que le partenariat avec l'Association Corrtch Territoire Numérique soit maintenu.

Pour ce faire, l'Association Corrtch Territoire Numérique s'engage à :

- Nommer deux représentants titulaires de Tulle agglo au Conseil d'administration (ainsi que deux représentants suppléants),
- Valoriser l'action et les outils de Tulle agglo :
 - auprès des entreprises impliquées dans l'école numérique Simplon
 - auprès des partenaires publics et privés participant au fonctionnement de l'école numérique Simplon.
- Proposer de nouvelles actions visant à développer les usages du numérique aux bornes du territoire de Tulle agglo.
- S'impliquer dans les projets portés par Tulle agglo et relatifs aux usages du numérique.

Parallèlement, Tulle agglo s'engage à :

- Valoriser l'action de l'association Corrtch Territoire Numérique :
 - auprès des autres partenaires de Tulle agglo
 - dans le cadre de ses actions de communication (notamment dans le TAM),
 - auprès des porteurs de projet rencontrés et susceptibles de bénéficier d'un support de la part de Corrtch,
- Apporter un support à Corrtch en matière d'ingénierie dans le cadre de projets partagés.

Par ailleurs, les deux structures s'engagent à :

- Avoir une réflexion commune visant à améliorer les échanges d'informations sur les projets suivis par les deux partenaires (ex : échanges de contacts, de comptes-rendus d'entretiens, réunions, ou autres...) notamment dans l'objectif de favoriser le développement des usages numériques sur le territoire de Tulle agglo.
- organiser une rencontre annuelle afin de faire un bilan du partenariat et du suivi des principaux sujets travaillés en commun.

Article 5 : Modalités financières

La subvention sera versée à la demande de l'Association Corrtch Territoire Numérique selon les modalités suivantes :

- Sur appel de l'association par courrier.

Article 6 : Autre mise à disposition

Tulle agglo met à disposition de l'Association une salle de réunion selon ses besoins et les disponibilités de celle-ci.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2021.

Article 8 : Résiliation

En cas de non respect des clauses de la présente convention et notamment de la non-réalisation des actions annoncées, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties.

Cette résiliation entraînera alors le reversement de tout ou partie de la subvention attribuée en fonction de l'état d'avancement des actions à réaliser.

Fait à Tulle, en 3 exemplaires,
le

Pour l'Association CORRTECH
Le Président Martial COULAUD

Pour Tulle agglo,
Le Président Michel BREUILH